

NATIONS  
UNIES

# MÉCANISME DE SÉCURITÉ CLIMATIQUE

## BOÎTE À OUTILS

---

## LISTE DE VÉRIFICATION



# LISTE DE VÉRIFICATION DES RISQUES LIÉS AU CLIMAT POUR UNE ANALYSE POLITIQUE

Conjointement aux autres éléments de la “Boîte à outils de sécurité” climatique des Nations Unies, cette liste de vérification fournit un ensemble de questions clés contribuant à la prise en compte des éléments liés au climat dans les analyses politiques. Pour répondre aux questions ci-dessous, la note liée sur les sources de données, les politiques et stratégies climatiques disponibles (y compris les Contributions déterminées au niveau national (CDN) et les plans d’adaptation nationaux), ainsi que les évaluations des risques climatiques existantes fournissent des ressources utiles. Cette liste de vérification ne remplace pas une évaluation approfondie de la vulnérabilité au changement climatique, qui nécessite l’expertise et les ressources d’entités spécialisées.

## 1. Le cas échéant, quels chocs et pressions climatiques retrouve-t-on dans la région ?

Par exemple :

- Événements à apparition lente : augmentation des températures, modification des précipitations, désertification, dégradation des terres et forêts, montée du niveau de la mer, salinisation, acidification des océans, recul des glaciers, appauvrissement de biodiversité et destruction des écosystèmes.
- Événements à apparition rapide : cyclones tropicaux, onde de tempête, vagues de chaleur, inondations et sécheresses.

## 2. Existe-t-il des régions, communautés ou ressources économiques et culturelles particulièrement exposées à ces pressions et chocs ?

Par exemple :

- hautes terres et zones côtières ;
- communautés rurales et zones urbaines ;
- zones/installations avec un grand nombre d’opportunités professionnelles ;
- peuples autochtones et communautés locales dépendant de la biodiversité et des services écosystémiques ;
- centrales énergétiques, autoroutes, autres infrastructures ;
- patrimoine culturel ou sites religieux.

## 3. La pression et les chocs climatiques exacerbent-ils des vulnérabilités existantes ?

Par exemple :

- disponibilité des ressources naturelles, y compris la sécurité de l’eau et la gestion des terres ;
- insécurité alimentaire et durabilité des moyens de subsistance ;
- mouvements migratoires non coordonnés ou involontaires ;
- crises de santé publique, y compris l’apparition de zoonoses ;
- manque de capacités et/ou de légitimité des pouvoirs publics ;
- jouissance des droits des personnes, du bien-être et de la sécurité ;
- violence basée sur le genre et inégalité entre les genres ;
- impacts cumulatifs de chocs successifs.

**4. Existe-t-il des capacités suffisantes aux niveaux locaux, nationaux ou régionaux pour absorber les impacts du changement climatique, en particulier au sein des groupes les plus touchés ?**

Par exemple :

- les pouvoirs publics locaux ou nationaux possèdent la capacité et la légitimité pour agir de façon décisive ;
- les politiques et programmes nationaux d'adaptation au changement climatique comprennent une analyse des vulnérabilités ;
- des possibilités de subsistance résilientes aux changements climatiques et/ou alternatifs ;
- des niveaux élevés de cohésion sociale et des mécanismes efficaces de résolution des conflits aux niveaux locaux, nationaux et régionaux ;
- des mécanismes décisionnels inclusifs et une société civile robuste ;
- la compréhension, la reconnaissance et des investissements dans des solutions axées sur la nature pour l'adaptation climatique et la réduction des risques ;
- le financement de la biodiversité et du climat dans le cadre de la planification budgétaire et des examens ;
- la redirection des mesures d'incitation fiscale vers des activités visant à réduire les risques liés au climat.

**5. Ces différents facteurs d'exposition et de vulnérabilité (ou leur perception) ont-ils un impact sur les dynamiques de conflit au sein des communautés et entre elles et/ou au-delà des frontières de la zone/région ? Si oui, comment ?**

Par exemple :

- des impacts économiques : des possibilités de subsistance rendues non viables, une instabilité ou des chocs sur les marchés locaux ou régionaux ;
- des impacts sociaux : modifications des schémas de migration, y compris à travers les frontières ;
- une concurrence pour des ressources : tensions liées à l'accès à l'eau et aux terres fertiles ou pâturages, accès à des communautés riches en ressources ;
- des impacts institutionnels : pression sur les capacités publiques à répondre aux modifications ou répondre à une augmentation des besoins.

**6. L'impact des pressions et chocs climatiques aura-t-il une incidence sur la durabilité des accords existants aux niveaux locaux, nationaux ou régionaux ?**

Par exemple :

- l'évolution des saisons de croissance/pâture menace la viabilité des dispositifs locaux de transhumance ;
- l'aggravation de la rareté de l'eau entraîne une pression sur les accords de partage d'eau transfrontaliers ;
- le recul des côtes met à mal les frontières des États sur terre et en mer ;

- la migration des réserves halieutiques entraîne une pression sur des zones économiques exclusives nationales ;
- la faible productivité agricole due aux pertes de services écosystémiques a une incidence sur la contribution des États aux programmes nationaux d'alimentation publique.

**7. Quelle sera l'incidence combinée du changement climatique et des politiques d'atténuation/d'adaptation sur l'économie politique de la zone/région ?**

Par exemple :

- le passage de combustibles fossiles à des sources d'énergie renouvelable remet en question la viabilité de certains secteurs de l'économie et établit de nouveaux pouvoirs ;
- les effets indésirables de politiques de transition contribuent à l'instabilité ou semblent ralentir la croissance économique ;
- l'évolution des schémas migratoires des réserves halieutiques limite les moyens de subsistance des communautés côtières et réduit les recettes publiques suite à la diminution des octrois de permis ;
- des barrages construits dans des pays en amont aggravent la rareté de l'eau en aval ;
- la fluctuation des prix des aliments, par exemple suite à des sécheresses ou inondations ;
- la perte de capital humain et de productivité du fait de migrations.

**8. Existe-t-il des synergies entre les initiatives pour traiter l'impact du changement climatique et les objectifs de consolidation de la paix ? Si ce n'est pas le cas, existe-t-il des opportunités de créer lesdites synergies ?**

Par exemple :

- des discussions intercommunautaires/étatiques sur les ressources partagées (comme l'eau ou les réserves halieutiques) aident à créer des liens entre les communautés ou les États ;
- des programmes de diversification et de protection des moyens de subsistance ou des investissements dans la gestion durable des ressources créent de nouvelles opportunités économiques ;
- des évaluations des risques et une formulation de réponses dirigées par la communauté font progresser l'inclusion et renforcent la voix de groupes autrefois marginalisés ;
- la préparation à des événements climatiques extrêmes, l'introduction de techniques agricoles améliorées ou de groupements de ressources partagées (comme des banques de graines) ont établi une coopération pragmatique entre des parties hostiles.